

Les forges et la forêt dans la Sarthe

Jeanne Dufour

Citer ce document / Cite this document :

Dufour Jeanne. Les forges et la forêt dans la Sarthe. In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 55, fascicule 2, 1984. Forêts. pp. 219-230;

doi : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1984.2977>

https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1984_num_55_2_2977

Fichier pdf généré le 20/03/2019

Résumé

A partir de l'exemple de la forêt de Charnie, l'auteur montre qu'après avoir été créées, à partir du XVI^e siècle, pour valoriser les forêts, les grosses forges les ont ruinées, car, pour produire le charbon de bois en quantité suffisante, il a fallu les convertir en taillis traité à courte révolution : ce traitement, prolongé pendant plusieurs siècles, a provoqué une modification de la flore et une dégradation des sols dont les forêts actuelles subissent toujours les conséquences.

Abstract

Ironworks and forests in la Sarthe. Founding his main arguments on the Charnie forest, the author shows that, after having been created in the 16th Century, to increase the value of forests, the big ironworks did ruin them. Indeed, to produce charcoal in sufficient quantities, they had to convert them into copse treated at rather short intervals : this treatment, which has been applied for several centuries, has caused an alteration of the flora and a decay of the soils which are still persistent in the forests to-day.

Resumen

Las fraguas y los bosques en el departamento de la Sarthe. El caso del bosque de Charnie muestra que las fraguas creadas a partir del siglo XVI para valorizar los bosques, en realidad los han arruinado. En efecto, para producir carbón vegetal en cantidades suficientes se convirtieron los bosques en monte bajo con cortas de ciclo rápido. A lo largo de los siglos, este aprovechamiento supuso una modificación de la flora y una degradación de los suelos, ambas cosas que siguen afectando los bosques de hoy.

Les forges et la forêt dans la Sarthe

par Jeanne Dufour *

Avec 102 000 hectares de bois et forêts, le département de la Sarthe est plus boisé que l'ensemble des Pays de la Loire (taux de boisement : 16,3 % contre 8,8 %); mais, si l'on analyse ces surfaces boisées, cette forêt paraît comme assez médiocre. Certes, Perseigne renferme de belles futaies de hêtre ou de belles chênaies - hêtraies et on connaît la réputation des grands chênes de Bercé qui produisent du bois de qualité. Cependant, la futaie feuillue ne couvre que 12 450 ha. Les taillis sous futaie et taillis simples sont beaucoup plus étendus au total, couvrant 26 200 ha et 12 750 ha (dont 1 650 en taillis de châtaigniers), ce qui fait en tout 38 950 ha. Et la futaie résineuse couvre une surface encore plus grande avec ses 39 300 ha. Quant aux 11 300 ha de bois épars dans les exploitations agricoles ou dans les parcs, on ne sait pas comment ils se ventilent (1).

La « belle » futaie dont l'intérêt esthétique et économique n'est pas à démontrer a donc peu d'importance relative. Même si l'on considère les 26 200 ha de taillis sous futaie comme en voie de reconversion partielle vers la futaie, il n'en reste pas moins qu'environ la moitié des surfaces boisées est en forêt dégradée ou de peu d'intérêt économique. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les résineux sont en majeure partie des pins maritimes résultant de reboisements sur des landes à Callune à partir de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e. Or, ces landes sont généralement considérées comme le terme ultime de la dégradation d'une chênaie très ancienne. Quant aux résineux plus exigeants, ils ont généralement remplacé plus récemment de mauvais taillis. De plus, aujourd'hui, la propriété des bois de pins est si émietlée qu'ils sont presque dépourvus de tout intérêt économique (2).

* Professeur de géographie, Université du Maine, 72000 Le Mans.

1. Données chiffrées extraites de *La forêt sarthoise*, S.A.R.F. Pays de la Loire. Br. ronéotée, 9 p. 21 × 29,7, 1 tableau, 2 cartes. Nantes, 1982.

2. *Bull. Ass. géogr. fr.*, 496, 1983.

Or, la forêt que nous observons aujourd'hui est une forêt améliorée par les patients efforts des forestiers des Eaux et Forêts et de certains grands propriétaires privés. Elle était en plus mauvais état au milieu du XIX^e siècle, avec beaucoup plus de médiocres taillis. On pourrait en apporter la preuve en analysant les surfaces boisées du vieux cadastre (vers 1830, 74 734 ha de bois et 524 ha de châtaigniers, et 17 643 ha de landes, dont beaucoup seront reboisées par la suite) puis de la révision cadastrale de 1913 (88 522 ha de bois et seulement 8 953 ha de landes, lesquelles seront réduites à 3 760 ha lors de la révision suivante, en 1965).

Mais si l'on pouvait remonter dans le passé de plusieurs siècles encore, on se trouverait en présence d'une forêt dans laquelle les futaies tenaient beaucoup plus de place. Certes, on ne peut pas chiffrer, mais de nombreux textes apportent la preuve de la conversion de futaies en taillis réalisée, en gros, entre le XVII^e et la fin du XVIII^e ou le tout début du XIX^e. Si la forêt royale de Bercé a échappé à cette transformation pour des raisons qu'on verra plus loin, même la forêt de Perseigne a été touchée et les forêts privées l'ont été plus encore.

La forêt de la Grande Charnie, à laquelle je me suis spécialement intéressée, est une de ces forêts privées fort dégradées et constitue un bon exemple de l'évolution subie. Cette forêt, qui ne comporte presque pas de futaie feuillue aujourd'hui, est évoquée par Piganiol de la Force, dans un ouvrage paru en 1766, comme « une vaste forêt en haute futaie entourant au nord et à l'ouest la Chartreuse du Parc » (3); « la splendide futaie des Chartreux, plantée de chênes de 300 ans hauts de 80 pieds sous branche » (4) a disparu pendant la Révolution et l'Empire : « La charpente de la Préfecture de Laval vient d'en épuiser les plus beaux arbres. Ainsi cette magnifique forêt... ne sera bientôt plus qu'un taillis » (5). « Et pourtant, il s'agit d'une des contrées les mieux boisées de France autrefois » ajoute Pesche (6). Le massacre, commencé bien avant dans le reste du massif, était accompli au début du XIX^e siècle puisque Pesche, dans un autre article de son *Dictionnaire*, décrit la forêt de Charnie, en 1829, comme « presque entièrement en taillis », 460 ha dans la Grande et 100 ha dans la Petite (7); il ne compte pas les bois séparés ni les landes qui s'ajoutent pour former les vestiges d'un massif forestier auquel on accorde une surface d'environ 4 600 ha quelques siècles plus tôt.

Les causes de ces dégradations sont multiples. Aux abus commis pendant les périodes troublées (Révolution, chouannerie..) et pendant

3. PIGANIOU DE LA FORCE, *Nouvelles recherches sur la France*. Paris, 1766, t. II, p. 436. Cité par P. CORDONNIER, *Vègre et Charnie*, 1949.

4. Dr ANGUY, cité par P. CORDONNIER, *ibid.* Il montre comment les malhonnêtetés des marchands de bois ont eu raison de la futaie.

5. Texte de VAYSSE DE VILLIERS (*Itinéraire descriptif de la France de l'Ouest... contrée de l'Ouest*, 378), cité par J.-R. PESCHE, *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, art. Saint-Denis-d'Orques, t. V, p. 194, 1841.

6. J.-R. PESCHE, *ibid.*

7. J.-R. PESCHE, *Dictionnaire...*, art. Charnie (forêt de la...), t. I, p. 333, 1829.

les guerres, il faut ajouter les dégâts commis par les troupeaux : ils ont continué même dans les forêts domaniales jusque dans le courant du XIX^e siècle, malgré les efforts déployés depuis Colbert pour réduire les droits d'usage; même en proscrivant les chèvres, il était difficile de les éviter du fait de l'imbrication des landes et des bois (8). Enfin, les villes ont consommé de plus en plus de bois de chauffage jusqu'à la fin du XIX^e siècle et il n'y a pas si longtemps que les fours des boulangers sont chauffés au mazout. Mais tout ceci reste loin derrière les besoins des industries, fours à chaux (encore qu'ils aient utilisé l'anhracite de Sablé), ateliers de poterie, verreries et surtout métallurgie du fer.

I. Les forges, grosses consommatrices de charbon de bois, valorisent d'abord les forêts

On s'accorde en effet pour considérer les forges et les hauts fourneaux comme les responsables essentiels de la dégradation des forêts en Normandie et dans le Maine. Je ne reprendrai pas ici la démonstration faite par G. Houzard sur la quantité moyenne de charbon de bois nécessaire pour produire de la fonte et du fer et par conséquent sur l'espace forestier consommé par ces industries (9). Je me bornerai à apporter quelques pièces au dossier historique concernant les forges et les forêts de la Sarthe (en débordant quelque peu car ces forges ont pris du bois hors des frontières du département et réciproquement). Je m'appuierai, entre autres, sur les travaux de F. Dornic (10) et sur quelques recherches personnelles.

D'après F. Dornic, une corde de bois (de 3 stères) donnait environ 2 sacs 1/2 de charbon de bois de 50 kg et un ensemble forge et haut fourneau en consommait en moyenne par an 20 à 25 000 sacs. Vers 1825, la forge d'Orthe (Saint-Martin-de-Connée) et son haut fourneau, qui produisaient de 1 600 à 1 800 tonnes de fonte par an et environ 120 tonnes de fer, consommaient en effet 26 400 sacs de charbon, soit 10 500 cordes de bois par an, malgré des efforts pour économiser le combustible en utilisant dans le haut fourneau le gaz sortant du gueulard de la soufflerie (11).

8. Archives départementales de la Sarthe 1 Q 234 — Adjudication des landes de la forêt de Perseigne — 6 février 1810 : « Ils ne pourront introduire de chèvres dans les landes »... sauf dans « la lande de Montécouplet, à raison de son éloignement des parties boisées de la forêt » (Art. 8).

9. G. HOUZARD, Les grosses forges ont-elles mangé la forêt ?, *Annales de Normandie*, 1980, p. 245 à 269.

10. Entre autres : F. DORNIC, Le fer et la forêt, in *Un siècle et demi d'économie sarthoise, 1815-1966*. Publication de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Caen, 1969, p. 51 à 68. F. DORNIC, La technique métallurgique avant la révolution industrielle : la forge d'Aron (Bas-Maine) au XVIII^e siècle, *Annales E.S.C.*, mai-juin 1960. F. DORNIC, Le travail du fer dans le Bocage normand, *Annales de Normandie*, 1961.

11. Catalogues de l'exposition de Laval 1852 et du Mans 1857. Notices sur Orthe, La Gaudinière, Carrouges. Bibliothèque du Mans (Maine 1542).

On sait d'après un document de 1749 que la forge d'Orthe disposait dans la forêt de Charnie chaque année de « 60 arpens de bois de 18 ans » (12). Or, selon F. Dornic, 25 000 sacs de charbon représentaient 100 ha de taillis de 15 à 20 ans (13). Mais, si l'on admet les calculs de G. Houzard, un arpent de bois de 18 ans ne donnait que 20 cordes de bois à charbon environ ; à raison de 40 cordes par hectare, c'est plutôt 250 hectares de taillis qui étaient nécessaires à la forge d'Orthe pour obtenir les 10 000 cordes dont elle avait besoin au milieu du XIX^e siècle ! Les 30 hectares de la Charnie étaient loin de suffire. Pour qu'une grosse forge se contente de 100 ha, il aurait fallu exploiter le taillis à 30 ans plutôt qu'à 18, et un taillis poussé sur de bons sols.

En fait, les surfaces servant à l'affouage des forges de la Sarthe sont en général de 70 ou 80 à 100 ha : c'est peu, mais il s'agit d'établissements moyens et sans doute ces surfaces suffisaient-elles au début alors que les bois n'étaient pas encore surexploités. A titre d'exemple : la forge de Moncors (Chammes) disposait de 140 arpents de la forêt de Charnie, la forge de Cormorin de 150 arpents dans la forêt de Vibraye... (14).

Au début, les grosses forges ont été créées à l'initiative de grands propriétaires nobles ou religieux qui possédaient des forêts situées dans des régions où l'écoulement du bois était difficile : à l'écart loin des villes, loin des rivières importantes permettant d'acheminer les bois par flottage. Exemple caractéristique : en 1650 les religieuses de l'Abbaye d'Etival-en-Charnie font commencer la construction de la forge de la Cosnuère (en Etival, commune rattachée à Chemiré-en-Charnie en 1809), « à cause de la quantité de boys taillis et de haulte futaye qu'elles ont et... faute de les pouvoir vendre et débiter à cause de l'éloignement des villes et des rivières » ; Le Roi n'accordait d'ailleurs d'autorisation que dans ces conditions (15). Le bois ne manquait donc pas.

La localisation des grosses forges du XVIII^e siècle (fig. 1), montre qu'elles sont proches des grands massifs forestiers privés des régions périphériques élevées, mal desservies. En général, forge et forêt appartiennent au même grand propriétaire aristocratique. S'il afferme sa forge, il s'engage à livrer une certaine quantité de bois : ainsi le Marquis de Vibraye affermant la forge de Cormorin s'engage-t-il à

12. Abbé A. ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Laval, 1900 et suiv.

13. Pour les chiffres, voir *La forêt sarthoise* (Archives et Documents Sarthois, Arch. Dép. Sarthe). Dossier n° 5, 1976, élaboré avec la collaboration de F. DORNIC (84 p. : 21 × 29,7), p. 63.

14. D'après une visite de la forêt de Charnie, Bien National, en 1798 (Cité par Ch. GIRAULT, *La noblesse émigrée et ses pertes foncières dans la Sarthe*, Laval, 1957, 435 p.), entre autres. Pour Vibraye, voir dossier AR. DO. S. (*op. cit.*, note 13) et H. NÉANT, *Recherches sur les forges et fonderies de Vibraye depuis le milieu du XIX^e siècle*, 1972.

15. Archives Départementales de la Sarthe H. 1413.

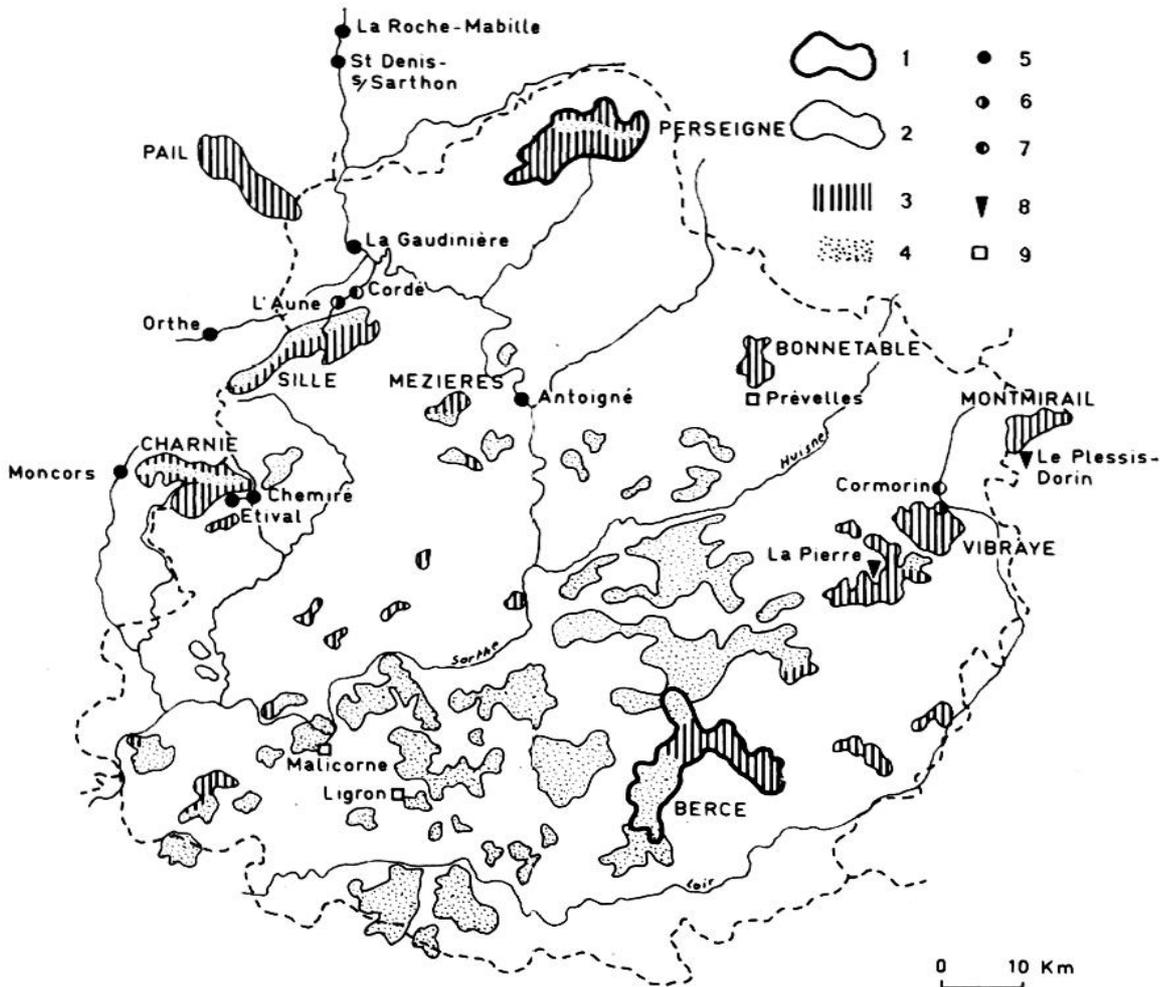


FIG. 1

Les industries grosses consommatrices de bois au XVIII^e siècle, dans la Sarthe

1. Forêt royale. — 2. Forêt ou bois privé. — 3. Feuillus. — 4. Landes. — 5. Grosse forge (établissement complet). — 6. Forge. — 7. Fourneau. — 8. Verrerie. — 9. Poterie.

livrer chaque année 3 000 cordes en 1697, 3 500 cordes en 1753 (16) ; ou bien il afferme aussi les bois. La forêt de Pail, divisée en 17 coupes, fournissait chaque année du bois de 17 ans à la forge de la Gaudinière (Sougé-le-Ganelon). La forge de l'Aune et le haut fourneau de Cordé (Montreuil-le-Chétif et Mont-Saint-Jean) dépendaient en partie de la forêt de Sillé ; Antoigné (Sainte-Jamme) prenait son charbon dans la forêt de Mézières à l'origine, etc. En 1829, Pesche écrit : « Les bois de la Grande et de la Petite Charnie, la plupart convertis en charbon, servent à l'affouage des forges de Moncors,

16. *La forêt sarthoise*, (cf. note 13) : Bail de la forge de Vibraye, p. 65 à 68.

d'Orthe et de Chemiré » (17) ; au XVIII^e siècle, il aurait fallu en ajouter deux autres, Aron et Etival (soit 3 forges dans la Mayenne et deux dans la Sarthe).

Les forêts privées mal situées par rapport aux grandes rivières et qui n'ont pas leur forge ont leur verrerie (cf. la verrerie de la Pierre à Coudrecieux et la verrerie du Plessis-Dorin proche de la forêt de Montmirail).

Les forêts royales, elles, ne sont joutées par aucune forge. Celle de Bercé, qui produit du bois de qualité (« bois carrés » pour la charpente, merrains et bois de marine acheminés vers Nantes par flottage) et presque à mi-chemin entre deux grandes villes consommatrices de bois, Le Mans et Tours, échappe à la demande pour les forges. Il n'en va pas de même de la forêt de Perseigne, moins bien située près du cours supérieur de la Sarthe : à la fin du XVIII^e siècle, elle produit du bois de charpente et du bois de chauffage pour Alençon et Mamers, mais elle fournit aussi du bois à charbon à deux forges de l'Orne, « de La Roche et de Saint-Denis (sur Sarthon) qui sont éloignées de quatre lieues » (18). Bientôt elle en fournira à six forges plus ou moins éloignées, trois dans l'Orne (Saint-Denis, Longny, Randonnet) et trois dans la Sarthe (Antoigné, l'Aune et la Gaudinière) (19).

II. La pénurie du bois et la généralisation du taillis à courte révolution

Au XIX^e siècle, en effet, on est loin du temps où l'on créait des forges pour utiliser le bois (XVI^e, XVIII^e...). Au XVIII^e, le bois était devenu rare et cher. De nombreux témoignages attestent la montée en flèche de son prix, triplé rien qu'entre 1789 et 1810-11 (20). La carte du prix de la corde de bois en l'an XII (21) fait apparaître un prix élevé dans le nord de la Sarthe et, par taches, dans l'ouest, ce qui correspond en gros aux régions proches des plus gros établissements industriels.

Pour faire face à la demande, « beaucoup de futaies ont été réduites en taillis après l'établissement des forges » : R. Musset l'affirme pour le Bas-Maine en s'appuyant sur Angot (22), mais il en

17. *Dictionnaire*, t. I, p. 334. 1829 (La forge d'Orthe : Saint-Martin-de-Connée).

18. *La forêt sarthoise* (cf. note 13) : Extraits des P.V. d'aménagement de Perseigne (Arch. Dép. Sarthe B. 3861) et de Bercé (*ibid.* B. 3858) cités p. 41 et 42.

19. E. BÉRAUD, Du département de la Sarthe considéré sous le rapport forestier. 1^o La forêt de Perseigne, B.S.A.S., 1961-62, p. 110 et suiv.

20. Cf. Archives Départementales de la Mayenne S/763 à propos de la forge de Moncor en 1810-11.

21. J. DUFOUR, De l'openfield au bocage : l'évolution du paysage agraire dans les champagnes du Haut-Maine depuis le XVIII^e siècle. *Actes du 97^e congrès national des Sociétés savantes* (Nantes, 1972), Paris, 1976, p. 116.

22. R. MUSSET, *Le Bas-Maine*, Paris, 1917, p. 277. Il cite en témoignage (note 9) le cahier de doléances de Domfront-en-Champagne (Sarthe), entre autres.

va de même dans le Haut-Maine. Un texte de 1683 atteste que déjà alors, sur la terre du château de Sourches dont fait partie la Petite Charnie (1 063 arpents), « il n'y a plus de bois de haulte futaye sinon environ un arpent » (23).

On pourrait multiplier les témoignages, mais le plus intéressant est celui d'un inspecteur des Eaux et Forêts, Béraud, qui explique pourquoi on a converti partiellement en taillis même une forêt domaniale comme celle de Perseigne, à partir de 1780 et surtout entre 1781 et 1827 : « M. Chaillou a obéi à des considérations étrangères à l'intérêt forestier proprement dit », écrit-il. « Des forges considérables... réclamaient des grandes quantités de charbon de bois..., de sorte qu'il y avait avantage à convertir une partie des hautes futaies en taillis dont les bois, de moyenne dimension, d'une carbonisation beaucoup plus facile et beaucoup plus économique que ceux de plus forte dimension, trouvaient alors plus de débouchés que les bois d'œuvre » (24). En 1842 les six forges citées plus haut « consommaient encore 6 000 stères de bois » de Perseigne (25).

Non seulement on a converti les futaies en taillis, mais on a fait du charbon avec des bois de plus en plus jeunes et de plus en plus médiocres. Un texte extrait du procès-verbal d'aménagement de Perseigne (1783-1785) (26) précise que « le meilleur bois à charbon et bois de fendage destiné aux forges est en taillis de 30 ans par la raison qu'à cet âge il a acquis toute la solidité et la grosseur nécessaire » alors que « plus âgé il est trop gros »... Or, nous avons vu plus haut qu'on coupait le bois de Pail à 17 ans et ce n'est pas un cas isolé. Les forges de Chemiré-en-Charnie et de la Cosnuère étant à louer en l'an V, l'annonce précise qu'« elles ont chaque année pour leur exploitation 100 arpents de bois de l'âge de 17 ans » (27). Si 17 ans est l'âge le plus courant pour les coupes destinées aux « cuiseurs de bois » dans la deuxième moitié du XVIII^e, on a exploité aussi des bois plus jeunes, au XIX^e ou même avant. Le curé de Couptrain écrit à propos de la Charnie dans un ouvrage publié en 1945 : « La Charnie est aménagée en taillis qu'on laisse pousser pendant une dizaine d'années pour les jeunes taillis, durant le double pour les moyens taillis et bien plus longtemps pour les hauts taillis » (28). On est peut-être même descendu jusqu'à exploiter du bois de 6 ans (cf. le texte déjà cité à propos de la Terre de Sourches en 1683 : « Tous ces dits boys sont en taillis coupez depuis 6, 10, 15, 20 à 30 ans... ») (29) !

23. Cf. A. LEDRU, *Le Château de Sourches (Composition et valeur du marquisat de Sourches en 1683)*.

24. Cf. note 19.

25. *Ibid.*

26. Cf. note 18.

27. Affiches du Mans, annonces, etc. n° 9, 15 brumaire an V. Arch. Dép. Sarthe.

28. A. CENEAU, *L'ermite Saint-Alleaume et la forêt de la Grande Charnie*.

29. Cf. note 23.

La Charnie a sans doute été le massif le plus surexploité, étant donné le nombre élevé de grosses forges incluses dedans ou qui en dépendaient au XVIII^e siècle (cf. supra), venant après des forges moins importantes, des verreries, etc. ; il y aurait eu autour de la Grande Charnie 6 verreries, toutes arrêtées en 1730, une faïencerie à la Chartreuse-du-Parc, plus une demi-douzaine de petites forges et fourneaux (30) pour 1 866 ha, plus 500 ha dans la Petite Charnie...

Lorsque en 1768 le Marquis de Bouillé, propriétaire de la forge de Moncors, veut faire reconstruire le « fourneau à fer » de Saint-Nicolas (à 5 km de Moncors dans la forêt, sur le Treulon), emporté par une crue, le Marquis de Sourches, propriétaire de la forge de Chemiré, s'insurge à cause de « la rareté du bois » ; « les cinq forges de Chemiré, Moncors, Aron, Orthe et La Cosnuère, qui sont à trois, quatre et cinq lieues de distance les unes des autres... peuvent consommer annuellement jusqu'à 950 arpents de bois et... les propriétaires ne peuvent fournir à leurs fermiers que 490 arpents, ceux-ci sont obligés de se pourvoir au surplus chez les propriétaires voisins, ce qui a fait enchérir considérablement les bois depuis plusieurs années » (31). L'annonce faite en l'an V pour la location des forges de Chemiré et de La Cosnuère (situées à 2 km l'une de l'autre) tente d'allécher les clients en affirmant : « ces forges ont chaque année pour leur exploitation 100 arpents de bois de l'âge de 17 ans... La distance moyenne est d'une lieue, et dans le rayon de deux lieues au plus, on trouve à en acheter si on veut étendre l'exploitation » (32). Un document de 1758 est plus près de la vérité lorsqu'il dit que le fourneau de Laissivet et la forge de La Cosnuère « n'ont que très peu de bois d'affouage » (33). C'est le manque de bois (et d'eau) qui a provoqué l'abandon de cet ensemble en 1800, dans une période de bois rare et cher.

La pénurie est telle dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle que le marquis de Bouillé, propriétaire de la forge de Moncors, exige des preneurs de ses bordages en 1761 qu'ils lui livrent « à raison de 25 sols le sac »... « le surplus du bois taillable » qui peut être sur les dits lieux (il s'agit de La Brosse et de Valifer(t) à Saint-Denis-d'Orques), « converti en charbon » (34). Or, d'après l'inventaire de 1837 (35), il y avait bien 40 ares de taillis, en plus des haies, à La Brosse, mais il n'y en avait pas à Valifer et le bail de 1761 exige qu'on mette en charbon « le bois des taillis et chaintres », donc le bois des haies !

30. ANGOT (cf. note 12).

31. Archives départementales d'Indre et Loire C. 143.

32. Cf. note 27.

33. Extrait d'un dénombrement des fourneaux et forges de la province du Maine établi en 1758 par le Directeur et Receveur Général de la marque du fer. Mairie de Chemiré-en-Charnie.

34. Archives de l'Etude Leroy de Tennie n^{os} 57 et 58 (1761). Archives départementales Sarthe.

35. Cf. L'Ami des Lois, 2 octobre 1837 : annonce de la vente des biens des Buon.

Au XIX^e siècle, la forge d'Antoigné ne se contentait plus de la forêt de Mézières et des bois voisins de La Bazoge et de Lavardin, elle allait chercher son charbon jusque dans la forêt de Bonnétable et de Perseigne, c'est-à-dire à 25 kilomètres.

Les forêts de l'est de la Sarthe ne suffisaient pas davantage aux besoins. Lorsqu'en 1757 la marquise de Vibraye renouvelle le bail pour la forge, elle préfère concéder chaque année l'exploitation d'une « vente » de 150 arpents (elle vient de faire arpenter sa forêt et de la faire diviser en 18 coupes) : on peut se demander si ce système n'est pas préféré à cause de la difficulté de trouver 3 500 cordes par an... Déjà en 1753 il était précisé : « dans les cordes entrèrent les billons, le houx, l'épine, la bourdaine, le haut ou cime des branches des bois abattus, ce qui sera propre à hannoche » (de 2 pieds et demi de coupe franche) (36). Autrement dit, on faisait du charbon avec n'importe quoi, même avec des « morts-bois » !

Dans sa période finale (1857-1859), la forge de Vibraye consommait 22 500 stères de bois par an, soit environ 8 000 cordes ; les 2/3 en bois de taillis tirés de la forêt de Vibraye, mais aussi des bois de Berfay, de Coudrecieux, de Bouloire, de Montmirail, et même du Theil (Orne) ; le dernier tiers en bois résineux tirés du Grand-Lucé, de Saint-Mars-de-Losquenay, Dollon, Le Luart, La Chapelle-Saint-Rémy et Tuffé : il lui fallait aller chercher le « charbon de chêne » et le « charbon de sapin » (pin maritime, dans la région) dans un rayon de 25 kilomètres (37).

Le coût du transport, s'ajoutant aux prix élevés du bois, a si fortement grevé le prix de revient des produits de l'ouest qu'ils n'ont pu soutenir la concurrence de la fonte anglaise au coke : c'est ce qui a précipité la disparition des forges et des hauts fourneaux dans le courant du XIX^e siècle. Mais ils ont laissé les forêts dévastées.

III. Des forêts dévastées par plusieurs siècles de surexploitation

On ne peut s'étonner de l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les forêts vers 1830. Dans l'expertise de la Grande Charnie réalisée lors de sa mise en vente après la mort de Pierre Buon, maître de forges, la forêt est décrite comme en majeure partie en chênes de 1 à 15 ans ; les arbres sont dénombrés : 17 410 chênes (non compris ceux des deux dernières coupes), 1 850 hêtres, 8 alisiers, 23 châtaigniers, ce qui fait une moyenne de moins de 14 grands arbres à l'hectare, sans compter les bouleaux et les charmes ; et la forêt comprend des vides, des bruyères, des landes (38).

36. La forêt sarthoise (cf. note 13) p. 65.

37. *Ibid.*, p. 68 (note de F. DORNIC).

38. Cf. note 35 et texte manuscrit inédit, de l'inventaire communiqué par un propriétaire actuel.

Dans la forêt domaniale de Perseigne, dès que la pression s'est ralâchée, les forestiers ont eu tendance à restreindre la culture en taillis et à étendre au contraire celle des hautes futaies (texte de 1861) (39). Mais si on analyse l'état de la forêt en 1844 d'après sa description à l'appui de l'aménagement (cf. carte de Martinetti) (40), il apparaît que presque la moitié de la forêt était alors dégradée, comportant une majorité de peuplements de bouleaux avec moins de 4/10 de chênes et même quelques clairières assez vastes. Aujourd'hui l'état de la forêt est tout autre (cf. 2° carte de Martinetti, 1975), car l'Office national l'a réaménagée de son mieux, mais les forêts privées n'ont pas été traitées avec autant de soins, alors qu'elles ont subi une surexploitation plus longue.

Si on connaît la date de fermeture des grosses forges, on ne connaît pas toujours exactement leur date de naissance. Certes, la Cosnuère (Etival) n'a fonctionné qu'un siècle et demi (1650-1800), mais la forge de l'Aune apparue entre 1500 et 1510 a disparu la dernière, en 1881, après avoir fonctionné au ralenti pendant les vingt dernières années : cela fait malgré tout trois siècles et demi d'activité intense. La plupart des autres forges et fourneaux ont cessé toute activité un peu avant : Orthe 1877 (elle existait depuis 1657) ; Chemiré-en-Charnie 1875 ; La Gaudinière 1867 ; Cormorin 1866 (mais la forge a continué au ralenti jusqu'en 1893). Même Antoigné, où une fonderie existe toujours, n'a pas fait exception : la forge au bois s'arrête en 1843 ; en 1855 un haut fourneau est créé sur son emplacement pour répondre à la demande du chemin de fer, mais il s'éteint en 1859 et est démoli en 1860 ; après, on refondra des fontes anglaises au coke (41).

La plupart des forges ont fonctionné au moins deux siècles, peut-être trois, (aux historiens d'apporter plus de précisions) ; et, pendant un siècle ou un siècle et demi au moins, on a répété les coupes à blanc à intervalle bref, avec tous les inconvénients qu'elles présentent. Lorsque les derniers hauts fourneaux s'éteignent, la forêt ainsi traitée a perdu tout intérêt économique : il ne reste d'autre solution que de la défricher pour cultiver autre chose que des arbres ou... de continuer à la saigner à blanc pour la sauver du défrichement ! C'est à quoi se résout l'Inspecteur des Forêts lorsqu'il donne un avis favorable à la construction du haut fourneau à Antoigné en 1855 : dans le département de la Sarthe, « la production de bois n'a jamais été assez considérable pour que la haute industrie métallurgique qui exige un si grand emploi de combustible ligneux ait pu y prendre de l'essor ». Mais la substitution « de l'antracite au bois occasionne dans celle des propriétés forestières qui sont

39. Cf. BERAUD (note 19).

40. Forêt domaniale de Perseigne — 1° Etat des peuplements en 1844 — 2° Etat des peuplements en 1975. Cartes réalisées par J.-L. MARTINETTI. 1976 (Archives départementales de la Sarthe et Centre de Recherches sur la vie rurale de l'Université de Caen).

41. Cf. ANGOT (*op. cit.*), DORNIC (F) : Le fer et la forêt (cf. note 10).

exploitées à de trop courtes révolutions pour produire d'autre bois que le bois de feu, une dépréciation fâcheuse par les tendances au défrichement qui en résultent ». Dans ces conditions, « l'établissement de certaines industries métallurgiques est de nature à relever la propriété forestière en donnant à ses produits le débouché et l'écoulement qui leur manquent » (42).

Le processus de dégradation des forêts par l'exploitation en taillis à courte révolution n'échappait cependant pas aux forestiers de l'époque. Laissons la plume à Béraud qui a observé à Perseigne les effets de la conversion partielle en taillis réalisée à partir de 1782 (2 868 ha de taillis pour 2 100 ha de futaie maintenue) et qui écrit en 1862 : « La substitution du taillis... à la culture en haute futaie a le grave inconvénient d'appauvrir les terrains quand ils sont déjà naturellement médiocres, en les exposant trop souvent à l'action desséchante de l'air et du soleil ; de substituer souvent des essences de qualité inférieure ou des plantes parasites sans valeur aux essences les plus précieuses, et de rendre, par conséquent, plus difficile la régénération des forêts ainsi ruinées ou amoindries par le traitement en taillis ». Les essences à graines légères, les plantes parasites, héliophiles, envahissent les coupes... « Ainsi l'application de l'aménagement de 1782 a-t-elle eu de funestes résultats. La terre franche, argilo-siliceuse et naturellement fraîche de Perseigne a, dans les parties traitées en taillis, résisté à l'appauvrissement beaucoup plus que les terres maigres, sèches, brûlantes, disposées à se tapisser de bruyères, de beaucoup d'autres forêts ; mais le tremble et surtout le bouleau, essence auxquelles les terrains de Perseigne conviennent particulièrement, n'ont pas tardé à envahir les coupes de taillis, à dominer le chêne et à l'empêcher de s'élever sous leur couvert » (43).

Dans un autre article, Béraud ajoute quelques années plus tard : « Les anciens forestiers, avec leur bon sens pratique, conservaient dans toutes les coupes, l'étage inférieur des arbustes qui couvraient le sol »... « Le houx, qui... se plaît sous le couvert de nombreuses futaies mélangées de hêtre du Centre et de l'Ouest de la France, était souvent regardé par eux comme un protecteur utile des essences précieuses », car il aide à la régénération du chêne en abritant les jeunes plants. Or, on a vu que les charbonniers n'avaient pas épargné les arbustes des sous-bois (44).

Les forêts privées ont été plus atteintes que la forêt de Perseigne. La Grande Charnie est littéralement truffée de « places à charbon » et on retrouve dans sa végétation les éléments redoutés par Béraud : abondance de la bourdaine et des bouleaux sur les replats moins bien drainés, tapissés de molinie ; un peu partout sous la chênaie-hêtraie,

42. Texte publié par DORNIC (F) in *Le fer et la Forêt* (cf. note 10), p. 69.

43. BERAUD (cf. note 19).

44. BERAUD (E) De l'utilité de certainc basses plantes dans les forêts de chênes en futaie — B.S.A.S. 1865-1866, p. 743 et suivante.

avec la myrtille et la canche flexueuse, des ronces et des fougères-aigle prêtes à gagner du terrain lors des coupes (les fougères sont particulièrement denses sur l'emplacement des meules) ; sur les crêtes enfin, la callune est installée en abondance entre les touffes de myrtille, de ronces et de fougères.

La dégradation des sols semble bien être allée de pair avec l'évolution du couvert végétal : sur les crêtes gréseuses, caillouteuses, on observe un podzol humoferrugineux bien développé (50-60 cm) ; il est suivi, sur les pentes raides, de sols ocres podzoliques, et, sur les pentes moins raides de petits podzols (20 à 25 cm) peu développés mais bien évolués surmontant un limon ocre ; plus bas la podzolisation n'apparaît plus que par taches (sous l'humus brut, un horizon chocolat et quelques taches grises) ; en bas de pente, les sols formés dans un manteau de limons plus épais (ou dans des roches-mères moins acides) ont mieux résisté. Certes, la qualité du milieu est pour beaucoup dans la plus ou moins grande résistance à la podzolisation, mais le traitement qu'a subi la forêt ne peut que l'avoir accélérée, comme l'a montré G. Houzard. Ceci mériterait un développement plus long et plus nuancé, qu'il faut remettre à plus tard.

RÉSUMÉ. — A partir de l'exemple de la forêt de Charnie, l'auteur montre qu'après avoir été créées, à partir du XVI^e siècle, pour valoriser les forêts, les grosses forges les ont ruinées, car, pour produire le charbon de bois en quantité suffisante, il a fallu les convertir en taillis traité à courte révolution : ce traitement, prolongé pendant plusieurs siècles, a provoqué une modification de la flore et une dégradation des sols dont les forêts actuelles subissent toujours les conséquences.

SUMMARY. — **IRONWORKS AND FORESTS IN LA SARTHE.** Founding his main arguments on the Charnie forest, the author shows that, after having been created in the 16th Century, to increase the value of forests, the big ironworks did ruin them. Indeed, to produce charcoal in sufficient quantities, they had to convert them into copse treated at rather short intervals : this treatment, which has been applied for several centuries, has caused an alteration of the flora and a decay of the soils which are still persistent in the forests to-day.

RESUMEN. — **LAS FRAGUAS Y LOS BOSQUES EN EL DEPARTAMENTO DE LA SARTHE.** El caso del bosque de Charnie muestra que las fraguas creadas a partir del siglo XVI para valorizar los bosques, en realidad los han arruinado. En efecto, para producir carbón vegetal en cantidades suficientes se convirtieron los bosques en monte bajo con cortas de ciclo rápido. A lo largo de los siglos, este aprovechamiento supuso una modificación de la flora y una degradación de los suelos, ambas cosas que siguen afectando los bosques de hoy.

MOTS-CLÉS. — Forêt, taillis, charbon de bois, forges, sols forestiers.